

DÉCLARATION DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR L'ALGÉRIE

LE PARLEMENT ARABE CONDAMNE

Page 2

LES QUOTAS D'IMPORTATIONS
DES BIENS RECONDUITS

LES MESURES
DE RÉGULATION
POUR 2025

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5192 | Dimanche 26 janvier 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

DROGUES

SAISIE RECORD
EN 2024

Page 16

HADJ 2025:

LES AGENCES DE VOYAGES MISES EN GARDE

Page 5



CORPS SPÉCIFIQUES DE L'EDUCATION NATIONALE
**TOUT SUR LE STATUT
PARTICULIER
DES FONCTIONNAIRES**

Page 5



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**FAID MET EN AVANT
LE RÔLE ACTIF
DES DOUANES**

Page 4

FRONT EL MOUSTAKBAL

L'Algérie n'a de leçon à recevoir de personne

Le «Front El Moustakbal» a fermement condamné la déclaration émise par le Parlement européen le 23 janvier, qui appelait à la libération immédiate et inconditionnelle d'un citoyen algérien sous enquête judiciaire. Dans un communiqué publié sur son compte officiel Facebook vendredi soir, le Front a exprimé son «*rejet catégorique*» de la position du Parlement européen, la considérant comme une «*ingérence inacceptable dans les affaires intérieures de l'État algérien et une violation flagrante de sa souveraineté nationale et de l'indépendance de ses institutions constitutionnelles*». Il a souligné qu'Algérie, qui tire sa légitimité historique de sa longue lutte contre la colonisation, ne permettrait pas le retour de toute forme de tutelle ou d'intervention étrangère dans ses affaires internes. Il a également précisé que ses institutions judiciaires agissent selon les principes de justice et d'indépendance énoncés dans la constitution. Il a dénoncé ce qu'il a qualifié de «*double standard*» de la part de certaines parties étrangères qui exploitent les concepts des droits de l'homme pour faire avancer des agendas politiques incompatibles avec les principes des relations internationales fondées sur le respect mutuel et la non-ingérence dans les affaires internes des États. Le parti a appelé le Parlement européen à «*prendre conscience que l'Algérie n'a besoin de leçons de personne*» et a insisté sur le fait que ce «*comportement ne découragera pas l'Algérie de continuer à renforcer la souveraineté de ses institutions et à défendre ses principes diplomatiques fondés sur des partenariats équitables*». Le Front a également lancé un appel à toutes les forces nationales pour qu'elles s'unissent et se tiennent fermement contre toute tentative de nuire à la dignité de l'État algérien et à sa position régionale et internationale.

DÉCLARATION DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR L'ALGÉRIE

Le Parlement arabe condamne

Le Parlement arabe a vivement condamné la déclaration du Parlement européen concernant l'Algérie, la considérant comme «une ingérence flagrante et inacceptable» dans les affaires intérieures du pays.

Dans un communiqué de presse, le Parlement arabe a appelé le Parlement européen à «*respecter les décisions de la justice algérienne et à cesser immédiatement de tels agissements qui constituent une violation flagrante de tous les instruments internationaux*», affirmant «*le respect de la souveraineté des*

Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures». Le Parlement arabe a souligné «*sa pleine solidarité avec la République algérienne démocratique populaire*» et exhorté le Parlement européen à «*ne pas politiser la question des droits de l'homme et à ne pas l'utiliser comme prétexte pour une ingérence injustifiée et inacceptable dans les affaires intérieures des Etats*», poursuit le communiqué.

En outre, le Parlement arabe a affirmé que «*la République algérienne est un pays régi par des lois et des institutions constitutionnelles jouissant d'une indépendance de décision, ainsi que par des autorités judiciaires capables de fournir toutes les garanties nécessaires pour protéger les libertés, les droits de l'Homme et la liberté d'expression de chaque citoyen algérien*», d'après la même source.

Le Parlement arabe a souligné aussi que «*les députés du Parlement européen sont restés inactifs et les yeux fermés alors que les droits de l'Homme étaient violés en Palestine et que le peuple palestinien subissait un génocide aux yeux du monde entier*», affirmant qu'il «*n'appartient pas au Parlement européen de donner aujourd'hui des leçons à l'Algérie ou aux pays arabes en matière d'application de la loi et de protection des libertés*», note le texte.

AVANT-PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS**Une rencontre de concertation avec le mouvement associatif**

L'Observatoire national de la Société civile (ONSC) a organisé, hier à Alger, une rencontre de concertation avec le mouvement associatif sur l'avant-projet de loi organique relatif aux associations. Présidant cette rencontre, le président de l'ONSC, Nouredine Benbrahim a souligné que l'avant-projet de loi sur les associations «*s'inscrit dans le cadre de la dynamique positive que connaît le pays, ce qui confère à la société civile un rôle actif en matière de gouvernance, qui consacre les acquis de la Constitution de 2020*».

Il a, à cet égard, salué l'engagement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à «*consacrer la démocratie participative basée sur le dialogue dans toutes ses dimensions*», estimant que la nouvelle loi sur les associations «*est un instrument efficace pour dynamiser la société civile et protéger ses membres*», et à même de «*contribuer à asseoir une nouvelle dynamique entre le société civile et toutes les institutions*».

Le président de l'ONSC a appelé la société civile à «*être à la hauteur des défis actuels et au service des intérêts suprêmes du pays*».

Lors de cette rencontre, les responsables des associations se sont félicités de l'intérêt accordé par le président de la République à la société civile, affirmant que la nouvelle loi sur les associations tend à accompagner le développement de la société algérienne en vue de promouvoir l'action de la société civile.

RESPONSABILITÉ DE LA FRANCE DANS L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES**Inscription dans la législation environnementale**

La ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Nadjiba Djilali, a affirmé, jeudi, que la revendication de l'Algérie exigeant de la France d'assumer sa responsabilité dans l'élimination des déchets des explosions nucléaires réalisées dans le sud du pays pendant la période coloniale sera inscrite de manière «*claire et explicite*» dans la législation environnementale nationale afin de garantir les droits des générations actuelles et futures à un environnement sain et durable. Après l'adoption par le Conseil de la nation du texte de loi relatif à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets, lors d'une séance plénière présidée par le président du Conseil, Salah Goudjil, la ministre a

précisé que cette nouvelle loi «*revêt des dimensions qui dépassent les défis environnementaux actuels et porte des messages forts liés à la justice historique et environnementale*», évoquant «*les effets délétères des explosions nucléaires réalisées par le colonisateur dans le sud du pays*». La ministre a souligné que l'auteur de cette catastrophe environnementale provoquée par les explosions nucléaires, qui constituent «*une autre violation à l'encontre de notre pays et de notre peuple*», doit «*assumer pleinement ses responsabilités historiques, morales et juridiques dans l'élimination de ces déchets radioactifs et reconnaître l'énorme préjudice qu'il a causé à notre pays et aux populations*

d'Adrar, de Reggane, d'In Ekker et d'autres régions». Elle a insisté sur l'impératif d'"inclure ces revendications de manière claire et explicite dans la législation environnementale nationale afin de garantir les droits des générations actuelles et futures à un environnement sain et durable", appelant à poursuivre le travail sur ce dossier avec tous les moyens disponibles pour «*arracher le droit de notre peuple et protéger notre environnement de ces effets délétères*».

Présentant le rapport complémentaire de la commission de l'équipement et du développement local du Conseil de la nation, le président de la commission, Mohamed Ben Taba, a affirmé que cette dernière appuie les orientations données, lundi dernier, par le président du Conseil de la nation lors de la présentation du texte de loi, concernant l'inclusion dans le rapport de «*la position algérienne exigeant de la France d'assumer pleinement sa responsabilité dans l'élimination des déchets des explosions nucléaires réalisées par le colonisateur français dans le désert algérien pendant la période coloniale*». Dans son rapport, la commission a salué l'appel de M. Goudjil à «*associer le présent au passé dans le cadre de la consécration de la Mémoire collective pour une Algérie victorieuse sous la direction du président de la République*», invitant tout un chacun à adhérer à cette démarche.



COMMUNAUTÉ ALGÉRIENNE À L'ÉTRANGER

Chaib tient une réunion de coordination avec des chefs de postes consulaires

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, a tenu à Rome (Italie), une réunion de coordination et d'orientation avec les chefs de plusieurs postes consulaires.

PAR LAKHDARI BRAHIM

La réunion a permis de procéder à une évaluation globale de la gestion consulaire et au suivi de la mise en œuvre des instructions des hautes autorités du pays relatives à l'amélioration de la qualité des services fournis aux



membres de la communauté algérienne établie à l'étranger, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. La réunion de coordination avec les chefs des postes consulaires de Milan, Naples, Lyon, Marseille, Besançon, Grenoble,

Nice, Montpellier, Toulouse, Saint-Etienne, Barcelone, Alicante, et Istanbul, s'inscrit dans le cadre de la visite qu'effectue M. Chaib en République d'Italie, pays ami, selon le communiqué. La réunion a également permis de «constater l'impact positif des dernières mesures prises au profit de notre Diaspora, notamment les facilités d'accès au territoire national». Par ailleurs, plusieurs instructions et orientations ont été données lors de cette réunion pour poursuivre l'amélioration des services consulaires, et ce conformément aux «instructions du président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, visant à assurer une meilleure prise en charge des préoccupations des membres de la communauté établie à l'étranger et à les associer à la dynamique de développement que connaît le pays», conclut le communiqué.

L.B.

EN QUALITÉ D'ENVOYÉ SPÉCIAL DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Saihi reçu par le Premier ministre de la République de Maurice

En qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre de la Santé, M. Abdelhak Saihi, a été reçu, à Port Louis, par le Premier ministre de la République de Maurice, M. Navinchandra Ramgoolam, indique, samedi, un communiqué du ministère. Saihi a remis à M. Ramgoolam «une lettre du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune», précise le communiqué, ajoutant que lors de cette rencontre, les deux parties ont abordé «les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines, notamment la pêche, l'agriculture, l'industrie de transformation, le tourisme, la formation,

l'investissement dans l'énergie et les énergies renouvelables et le développement durable». «L'importance de ces secteurs dans le renforcement du partenariat stratégique» a été également soulignée outre «la nécessité d'échanger les expertises et expériences pour atteindre les objectifs communs». Pour sa part, M. Ramgoolam a exprimé «son souhait de visiter l'Algérie dans un avenir proche», et de «rencontrer Monsieur le président de la République lors du prochain Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba», selon la même source. Le Premier ministre de la République de

Maurice a chargé l'envoyé spécial «de transmettre ses chaleureuses salutations et ses sentiments fraternels au président de la République, souhaitant à l'Algérie davantage de progrès et de développement, et au peuple algérien une perpétuelle prospérité et bien-être». L'entretien s'est déroulé en présence de l'Ambassadeur algérien, représentant l'Algérie auprès de la République de Maurice depuis Madagascar, et d'un nombre de responsables des deux pays, ce qui reflète «la profondeur des relations bilatérales et la volonté commune de les renforcer dans divers domaines», conclut le communiqué.

R.N.

POUR FAIRE FACE AUX DÉFIS À VENIR

L'Algérie dispose de tous les moyens financiers

Le président du Conseil de la nation, M. Salah Goudjil, a affirmé, jeudi, que l'Algérie disposait de tous les moyens financiers pour faire face aux défis à venir, en l'absence de dettes extérieures, ce qui renforce l'indépendance de la décision du pays. Dans une allocution prononcée à l'issue de l'adoption par le Conseil de la nation du texte de loi relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets et du texte de loi relative à la protection et à la promotion des personnes aux besoins spécifiques, M. Goudjil a indiqué que l'Algérie, «qui a retrouvé sa place, est indépendante politiquement et réussira à réaliser son indépendance économique», d'autant qu'elle dispose de tous les moyens financiers pour faire face aux défis. L'adoption de ces deux lois «est l'occasion de puiser dans notre Mémoire pour choisir la bonne voie à emprunter, aujourd'hui

d'hui et demain, pour faire face aux ennemis de l'Algérie», a estimé M. Goudjil, appelant à la nécessité de consolider la place du pays sur la scène internationale, au regard des mutations internationales qu'a connues le monde ces dernières années. Pour M. Goudjil, «le recours de l'Algérie à sa Mémoire, dès novembre 2020, lors de l'adoption de la nouvelle Constitution et la symbolique de la date choisie pour celle-ci, ont contribué à faire comprendre aux ennemis de l'Algérie qu'elle a, bel et bien, retrouvé sa place». Après avoir déploré «le retour des idées de la pensée coloniales au sein du Gouvernement (français) et parmi certains de ses ministres», le président du Conseil de la nation a appelé à «y faire face avec fermeté, comme un seul Homme», se félicitant, en même temps, de la position et de la réponse de la communauté algérienne à la campagne contre

l'Algérie. Rappelant que l'Algérie «fait la distinction entre le colonialisme français et ses résidus et entre le peuple français, comme elle sait faire la différence entre le peuple marocain et le colonisateur marocain représenté par le Makhzen», M. Goudjil a comparé les pratiques de ce dernier au Sahara occidental à celles des Français en Algérie durant la période coloniale. Le président du Conseil de la nation a, en outre, insisté sur la centralité de la cause palestinienne pour l'Algérie, un appui qui reflète la position constante de l'Algérie en soutien aux causes justes, telles que la cause sahraouie et autres causes similaires, comme le Timor Oriental qui a obtenu son indépendance. Réitérant les principes immuables de l'Algérie, M. Goudjil a cité son principe de non-alignement au sein du Mouvement des non-alignés (MNA).

R.N.

LA PAIX AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

La Chine salue le rôle de l'Algérie

L'ambassadeur de la République populaire de Chine en Algérie, M. Dong Guangli, a salué «le rôle important» de l'Algérie dans le renforcement de la paix aux niveaux régional et international et dans la défense des causes justes. Intervenant lors d'une réception organisée jeudi soir au Palais de la culture «Moufdi Zakaria» (Alger), à l'occasion du Nouvel An chinois, l'ambassadeur chinois a affirmé que l'Algérie, qui est «un grand pays africain, arabe et méditerranéen», joue un «rôle important dans le renforcement de la paix et du développement aux niveaux régional et international», saluant «le soutien de l'Algérie aux causes justes et son engagement en faveur des pays émergents» au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, en sa qualité de membre non-permanent, un soutien, a-t-il dit, qui est «hautement apprécié» par la Chine. A cette occasion, il a mis en avant «l'amitié historique profonde» entre la Chine et l'Algérie, ajoutant que «les relations entre les deux pays se sont davantage renforcées ces dernières années, et ce dans le cadre de leurs efforts communs anti-coloniaux, ainsi que pour le renforcement du développement et la réalisation de la paix mondiale». «Soixante-sept ans après l'établissement de leurs relations diplomatiques, les deux pays entretiennent toujours des relations de confiance, de respect mutuel et de soutien réciproque», lesquelles, dira-t-il, «sont un modèle dans les relations entre les Etats». Rappelant «la rencontre historique» entre le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et le président chinois, M. Xi Jinping, en juillet 2023, à l'occasion de la visite d'Etat effectuée par le président de la République en Chine, le diplomate a souligné qu'elle avait permis «d'établir un plan pour les relations sino-algériennes».

SALON EMPLOITIC CONNECT : plus de 100 entreprises à la 13^e édition

Plus de 100 entreprises participent à la 13^e édition du Salon de l'emploi Emploitic Connect, inauguré hier samedi au Palais des expositions à Alger, ont indiqué les organisateurs de cet événement. Organisé par l'agence de recrutement Emploitic, sous le patronage du ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, du ministère de la Poste et des Télécommunications et du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels, ce salon regroupe, deux jours durant, des entreprises publiques et privées et des multinationales opérant dans divers secteurs, notamment les banques, les assurances, l'industrie, l'industrie pharmaceutique, les services, le transport et la logistique. Cet événement se veut un «trait d'union» entre les demandeurs d'emploi et les entreprises, qui proposent des emplois dans divers domaines. Des start-up, des écoles de formation et des clubs scientifiques prennent également part à ce salon. Emploitic Connect a enregistré, dès son ouverture, une «forte affluence» de demandeurs d'emploi, beaucoup de jeunes, mais aussi des professionnels expérimentés souhaitant relever de nouveaux défis. En marge du salon, des ateliers et des sessions animés par des spécialistes en emploi et en ressources humaines sont également organisés afin d'encadrer et d'orienter les jeunes.

R.N.

SECTEURS DES MINES
ET DES ÉNERGIESRenforcer la
coopération avec
l'Afrique du Sud

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, M. Mohamed Arkab, a reçu, jeudi, l'ambassadeur d'Afrique du Sud auprès de l'Algérie, Ndimiso Ndimisa Ntshinga, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération entre les deux pays dans divers domaines du secteur, indique un communiqué du ministère.

Tenus au siège du ministère, en présence des secrétaires d'Etat, chargés des Mines et des Energies renouvelables, et de cadres du ministère, les entretiens ont porté sur le renforcement des relations de coopération privilégiées entre l'Algérie et la République d'Afrique du Sud dans les domaines de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, qualifiées par les deux de parties de "relations excellentes".

Dans ce cadre, les deux parties ont souligné leur engagement à poursuivre le renforcement de la coopération dans divers domaines, insistant sur «le rôle central» du partenariat bilatéral pour atteindre les objectifs communs et soutenir le développement économique durable dans les deux pays, ajoute la même source.

Les deux parties ont également examiné les opportunités de renforcement de la coopération en matière de recherche, d'exploration et de transformation des ressources minières, notamment les minéraux critiques et stratégiques qui constituent «un élément essentiel» dans les industries liées aux énergies renouvelables.

Les deux parties ont aussi discuté des possibilités d'investissement et de transfert d'expertises dans le secteur des hydrocarbures et de l'industrie du pétrole et du gaz, selon le communiqué.

S'agissant des énergies renouvelables, les deux parties ont insisté sur l'importance de la coopération et du partenariat dans les projets d'énergie solaire et photovoltaïque, d'énergie éolienne, de stockage d'énergie et de développement de l'hydrogène vert, en mettant en lumière les opportunités de coopération dans le cadre du programme de l'Algérie de production de 15.000 MW d'électricité solaire photovoltaïque, qui constitue une étape ambitieuse vers la transition énergétique en Algérie.

A cette occasion, M. Arkab a souligné «l'importance majeure» du renforcement du partenariat avec la République d'Afrique du sud, mettant en avant «les opportunités prometteuses» qu'offre le secteur de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables en Algérie, notamment à la lumière des nouveaux cadres juridiques et réglementaires attractifs pour les investissements étrangers.

R.N.

LES QUOTAS D'IMPORTATIONS DES BIENS RECONDUITS

Les mesures
de régulation pour 2025

Le gouvernement a décidé de réguler les importations de biens destinés à la revente de l'Etat. Après les viandes rouges, le sucre et les matériaux de construction, il y a lieu de citer certains produits dont ceux agro-alimentaires comme les féculents (pomme de terre) et les légumes secs.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Pour mettre fin aux importations anarchiques, le gouvernement s'apprête à mener à terme la politique de régulation des importations destinées à la revente en l'état. Il y a quelques mois, le Président de la République avait averti que l'Etat

serait plus ferme en termes de transparence des règles commerciales touchant les réseaux d'importations. On enregistre ainsi une satisfaction des premières mesures qui touchent notamment certains produits agro-alimentaires comme la pomme de terre et les semences, le sucre, les viandes rouges et les matériaux de construction. Il faut rappeler que l'Etat a décidé de réserver l'importation de 60.000 tonnes de viandes rouges. Pour la pomme de terre de semence, il est strictement interdit de l'importer. De même que pour ce qui touche les matériaux de construction, seuls des quotas définis à l'avance pour les besoins des chantiers en cours seront permis sauf pour le ciment et le fer qui sont placés sous le sceau de l'interdiction. En matière de produits dans le secteur pharmaceutique, les produits fabriqués localement seront protégés contre ceux ramenés de l'étranger. Il convient de souligner que les entreprises algériennes peuvent satisfaire actuellement presque 60% des besoins du marché national. Cela dit certains produits rares destinés au bon fonctionnement de l'activité pharmaceutique peuvent être tolérés selon les règles en

vigueur et selon les besoins du secteur. Cela étant, les pouvoirs publics entendent mener une âpre bataille aux activités «parasitaires» dont leur nuisance à l'économie nationale n'est plus à démontrer. Pour illustrer cela, certains importateurs des accessoires automobiles dont ceux du pneu ont dévié du cadre réglementaire en procédant à la hausse des prix. L'enquête menée par le ministère du Commerce en 2024 avait conclu à «des réseaux d'importations qui font gonfler les prix en obtenant jusqu'à 1000 DA de marge bénéficiaire pour un seul pneu vendu». Il est à préciser que dans ce cadre, le gouvernement s'attelle à réserver un quota d'importation de 200.000 pneus en constant qu'une pénurie en cette matière a affecté le marché durant ces derniers mois. Il convient de signaler que la priorité est accordée aux pneus des camions et bus qui sont fabriqués en Algérie. La lutte contre ceux qui stockent illicitement des produits pour les revendre plus chers et ceux qui provoquent délibérément des pénuries sera combattue avec des sanctions judiciaires sévères.

F.A.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Faid met en avant le rôle actif des douanes

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a mis en avant, samedi à Alger, le rôle actif de la douane algérienne dans la promotion du développement économique et le renforcement de l'équilibre financier en Algérie, saluant les réalisations accomplies par le corps douanier durant l'année 2024, notamment en matière de lutte contre la fraude et la contrebande. Le ministre s'exprimait ainsi lors de la cérémonie de la Journée mondiale des douanes, célébrée le 26 janvier de chaque année et organisée au Cercle national de l'Armée (CNA) à Alger, en présence de membres du Gouvernement, de hauts responsables de l'Etat, ainsi que de cadres du secteur des douanes, à leur tête le Directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouch.

Dans son allocution, le ministre a précisé que le corps des douanes «joue un rôle actif dans la promotion du développement économique et le renforcement de l'équilibre financier du pays», soulignant «la diversité et la qualité des réalisations accomplies en 2024, notamment le parachèvement du programme de numérisation avec la création d'unités complémentaires à son système d'information «ALCES», outre les résultats fructueux dans le domaine de la lutte contre la fraude et la contrebande». Après avoir souligné que l'année 2025 sera une année charnière pour approfondir les réformes économiques, M. Faid a mis en avant «l'engagement des douanes à accompagner ces réformes ambitieuses à travers l'adop-

tion de politiques globales et intégrées, le développement de mécanismes de travail douanier, et le renforcement de la numérisation, ce qui contribuera à améliorer le recouvrement des recettes et à faciliter le commerce extérieur, en sus de lutter contre toutes les formes de pratiques illégales». Avec une direction performante et une vision stratégique, le secteur des douanes, soutenu par le ministère des Finances, aspire, a assuré le ministre, à «un avenir prometteur, en orientant ses efforts vers le développement des capacités douanières, une démarche lui permettant de s'adapter aux mutations mondiales et de renforcer le rôle de l'Algérie en tant qu'acteur important dans le commerce mondial, et aussi de contribuer de manière effective

à la promotion de l'environnement des affaires et de l'investissement». Concernant la Journée mondiale des douanes, le ministre a souligné que la célébration de cette journée témoigne de «l'engagement ferme de l'Etat à soutenir les douanes et à renforcer leur position en tant que pilier essentiel de la protection de l'économie nationale et au service des intérêts suprêmes de la nation». La célébration de cette journée met également en lumière «les rôles importants de ce corps, qui assure l'équilibre entre l'efficacité, la sécurité et la prospérité, en œuvrant en permanence à garantir l'efficacité et la compétence dans tous les domaines de spécialisation douanière, ainsi que la qualité des services fournis».

R.N.

TAYEB ZITOUNI,

« La production des cosmétiques
peut couvrir 70% de
la consommation interne »

Le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché, Tayeb Zitouni, a affirmé, lors de son passage au Salon Cosmetica, que la filière des cosmétiques peut aisément couvrir 70% des besoins du marché national. Il a soutenu que 250 entreprises sont recensées dans ce segment d'activités.

Il a assuré que les matières premières sont majoritairement fournies par des opérateurs algériens, grâce au développement de la recherche et une étroite collaboration entre les startups, les universités et les entreprises actives dans le secteur. Le ministre a soutenu que l'Algérie a atteint l'autosuffisance dans le domaine des produits de soins corporels. Ce qui a conduit à la suspension des importations de cette catégorie de produits. A ce propos, il a tenu à préciser que l'importation dans le domaine des cosmétiques n'est nullement interdite, mais plutôt codifiée pour encourager la production nationale

R.N.

HADJ-2025

Les agences de voyages mises en garde

Afin de créer un environnement favorable pour le séjour de nos hadjis aux Lieux saints, le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, est au chevet des préparatifs afin d'instaurer les conditions adéquates répondant aux besoins de nos hadjis.

PAR IDIR AMMOUR

En effet, ils sont sur le qui-vive, tenant à ce que les préparatifs soient lancées très tôt, car, avoir de l'avance, selon eux, signifie une meilleure préparation, une prise en charge en constante amélioration, et surtout de bonnes conditions pour les pèlerins algériens, qui n'auront pas à se soucier quant aux conditions de leur voyage et séjour pour accomplir les rites du hadj.

Une recette qui a déjà prouvé son succès dans le passé ! D'ailleurs, pour ce faire, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Youcef Belmehdi, a affirmé, jeudi dernier à Alger, que l'Algérie veillera à assurer une prise en charge optimale aux hadjis algériens durant la saison du hadj 1446/2025, à travers l'amélioration des prestations fournies en matière d'hébergement et de transport.

Lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales adressées à plusieurs membres du Gouvernement, M. Belmehdi a affirmé que l'Algérie, grâce à la signature d'une convention avec le ministre saoudien du Hadj et de la Omra, «a pu obtenir la meilleure offre en termes d'hébergement des hadjis algériens durant la prochaine saison du hadj, en vue de leur permettre



d'accomplir les rites du pèlerinage dans les meilleures conditions».

L'Algérie a également réussi à «préserver les espaces supplémentaires réservés aux hadjis algériens de la dernière saison à Mina, à travers la location de deux carrés d'une capacité de 4000 lits».

Le ministre a, en outre, mis en garde les agences de voyage agréées contre toute violation du cahier des charges, affirmant que «toute violation entraînera le retrait de l'agrément, voire l'imposition de sanctions conformément à la loi». A noter que l'Office national du pèlerinage et de la omra (Onpo) avait dévoilé septembre dernier dans un communiqué, la liste finale des agences de tourisme et de voyage habilitées à participer à l'organisation de la saison du Hadj 1446h/2025. En effet,

«conformément à la décision N249 du 11 septembre 2024, émise par le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, portant liste finale des agences de tourisme et de voyage habilitées à organiser la saison du Hadj 1446h/2025, l'Onpo annonce la liste finale sur la base des aéroports de départ agréés», précise le communiqué. Il s'agit de «deux opérateurs nationaux : l'Office national algérien du tourisme (Onat) et Touring voyages Algérie, ainsi que de 48 autres agences privées», selon la même source. Les agences concernées seront réparties sur les aéroports de départ agréés : Ghardaïa, Laghouat, Tlemcen, Alger, Batna, Ouargla, Annaba, Oran et Constantine, a souligné l'Office dans son communiqué.

I. A.

CORPS SPÉCIFIQUES DE L'EDUCATION NATIONALE

Tout sur le statut particulier des fonctionnaires

Le décret exécutif portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'Education nationale a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel.

Le décret a pour objet de «préciser les dispositions particulières applicables aux fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'éducation nationale et de fixer la nomenclature, ainsi que les conditions d'accès aux divers grades et emplois correspondants». Il est précisé que «les fonctionnaires régis par les dispositions du présent statut particulier sont les personnels enseignants, les personnels d'éducation, les personnels de l'orientation et de la guidance scolaire et professionnelle, les personnels de laboratoire, les personnels de l'alimentation scolaire, les personnels d'intendance, les personnels de direction des établissements d'éducation et d'enseignement ainsi que les personnels d'inspection». Ces fonctionnaires exercent, ajoute le décret, leurs missions «conformément à la législation et à la réglementation en vigueur selon les niveaux d'enseignement suivants, à savoir l'éducation préparatoire, l'enseignement fondamental, regroupant l'enseignement primaire et l'enseignement moyen, et l'enseignement

secondaire général et technologique». Les fonctionnaires régis par ce statut particulier «disposent des conditions nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches, ainsi que des conditions de sécurité inhérentes à la nature de leur activité». «Ils bénéficient aussi de la mise à leur disposition des exigences socio-professionnelles nécessaires qui leur garantissent la dignité, la santé et l'intégrité physique et leur permettent d'exercer leurs missions». Le même texte ajoute que ces fonctionnaires bénéficient en outre de «la protection de l'Etat contre les menaces, outrages, injures, diffamations ou attaques, de quelque nature que ce soit, dont ils peuvent en être l'objet, dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions».

S'agissant de la carrière, il est noté que «l'autorité investie du pouvoir de nomination doit adopter le principe de neutralité dans l'évaluation et la gestion de la carrière professionnelle des fonctionnaires, sans que celle-ci ne soit affectée par l'appartenance ou la non-appartenance du fonctionnaire à une organisation syndicale, un parti politique ou à une association». Au chapitre des «garanties et droits spécifiques aux personnels enseignants», le décret souligne que «les personnels

enseignants bénéficient de moyens pédagogiques et didactiques nécessaires à l'accomplissement des missions éducatives dans des conditions appropriées et adéquates». Le texte porte également sur la carrière de ces fonctionnaires en matière de promotion, de distinctions honorifiques et de récompenses.

Au chapitre des obligations, le décret souligne que dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les fonctionnaires «sont tenus de respecter les composantes de l'identité nationale et les valeurs religieuses, morales et culturelles de la Nation, de respecter et de faire respecter l'autorité de l'Etat dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur». Il s'agit aussi de «consacrer leurs efforts au service des fondements de l'école algérienne, de faire preuve de bonne conduite envers les collègues et les usagers du service public d'éducation et d'enseignement, d'adopter le dialogue comme méthode de gestion et de participation».

Par ailleurs, les fonctionnaires régis par le présent statut particulier sont également «soumis à un régime disciplinaire de manière à éviter les fautes professionnelles et de consolider les fondements de l'école algérienne».

DEMANDES D'ACQUISITION DES LOGEMENTS LOCATION-VENTE:

Les nouvelles conditions connues

Les conditions et modalités de traitement des demandes d'acquisition de logements, dans le cadre de la location-vente (AADL) ont été fixées par un arrêté ministériel publié au dernier numéro du journal officiel (JO) n 3. Signé par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, le 26 décembre dernier, cet arrêté précise que la demande d'acquisition prévue est formulée via la plate-forme électronique, dès l'annonce de l'ouverture de la souscription au programme location-vente via les médias dans les délais fixés.

«Les demandes d'acquisition sont enregistrées par ordre chronologique instantané de la confirmation de l'inscription via la plate-forme électronique et la réception d'un récépissé électronique contenant la date et l'heure de la souscription du demandeur ainsi que son code chronologique», selon le texte.

Pour être recevable, la demande doit être présentée conformément aux modalités prévues par l'arrêté. Par contre, elle est rejetée dans les cas de non-respect des procédures liées à l'enchaînement des étapes de souscription selon les délais fixés, fausses déclarations, faux ou usage de faux, enregistrement de données erronées, ainsi que si les résultats des enquêtes auprès des différents fichiers nationaux sont positifs.

Pour le traitement des demandes, des commissions sont créées et leurs décisions sont provisoires et ne donnent aucun droit au bénéfice d'un logement, qu'après vérification des conditions d'éligibilité à travers les enquêtes au niveau des différents fichiers nationaux dédiés à cet effet. Par ailleurs, le texte stipule que «dans le cas où le nombre des demandes d'acquisition remplissant les conditions d'éligibilité, retenues provisoirement par les commissions est supérieur au nombre de logements du programme arrêté, les postulants concernés sont informés, en leur précisant le classement de leur demande et en les invitant, s'ils le désirent, à maintenir leur option sur les futurs programmes de logements en location-vente». S'agissant du paiement, il est indiqué que «le non-respect du souscripteur des délais fixés dans l'un des ordres de paiement, après avoir consulté son compte privé et sa notification de 2 mises en demeure consécutives d'une durée de 15 jours chacune via la plate-forme électronique, entraîne l'annulation de l'ordre de paiement et sa souscription est nulle et sans effet».

Le paiement de la 3ème tranche du montant de l'apport initial, entraîne l'ouverture de l'opération de classement des choix des sites, alors que le «paiement de la 4ème tranche du montant de l'apport initial, donne lieu à l'établissement de la décision d'affectation par le promoteur immobilier. Ainsi, le paiement de la dernière tranche donne lieu à l'établissement du contrat de location-vente entre le bénéficiaire et le promoteur immobilier devant notaire, selon un modèle-type établi par arrêté du ministre chargé de l'habitat», selon le texte.

MIDi

IT&TELEPHONIE

**6 mois d'internet ultrarapide
à prix réduit : la nouvelle offre
d'Algérie Télécom**

مع idoom 4G LTE
إستفاد من عرض

1000 جيجا

لمدة 6 أشهر
غير بـ
6500 دج

idoom 4G LTE

اتصالات الجزائر
ALGERIE TELECOM
دائما أقرب

**"L'intelligence artificielle : Un enjeu
stratégique pour l'éducation et l'économie"**

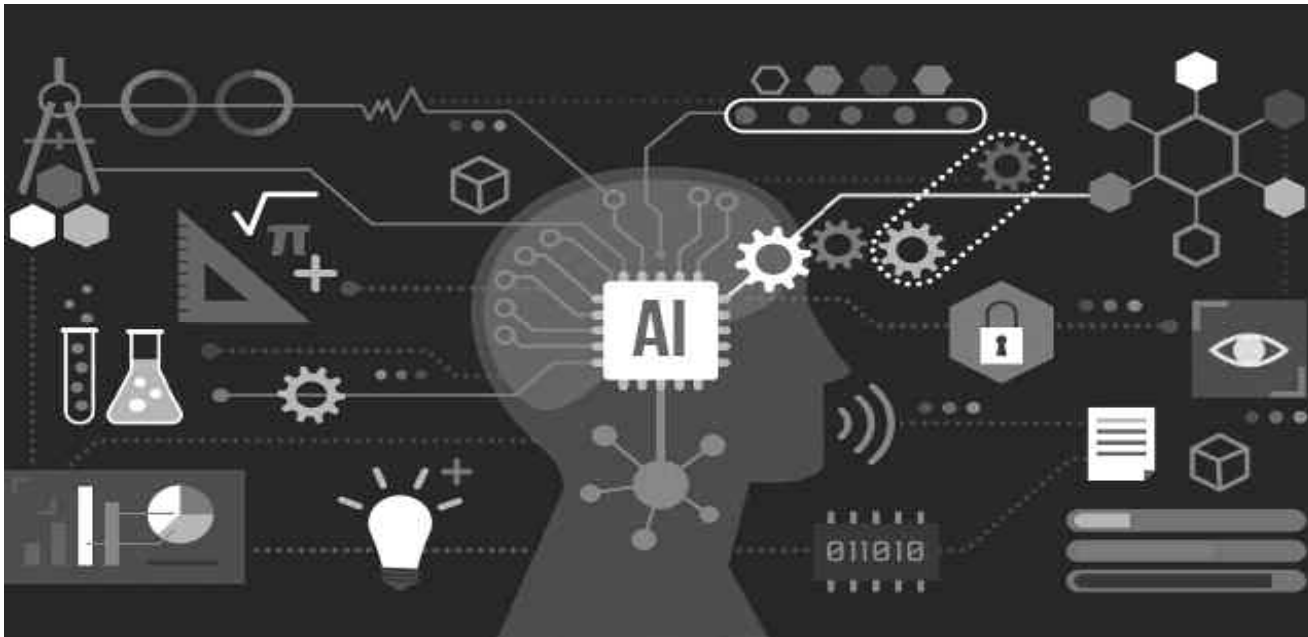
"L'intelligence artificielle : Un enjeu stratégique pour l'éducation et l'économie"

L'Algérie marque des points dans l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) à ses stratégies de développement. Entre initiatives académiques, rencontres internationales et projets multisectoriels, l'IA s'impose comme un levier essentiel pour relever les défis technologiques et économiques du pays.

Oran accueillera les 16 et 17 avril 2025 la première conférence internationale sur la sécurité cybernétique et les applications de l'IA (I2CSAI 2025).

Organisée par l'Association nationale des enseignants-chercheurs algériens en partenariat avec l'université USTO-Mohamed Boudiaf, dirigée par le Pr Ahmed Hamou, cet événement réunira des experts nationaux et internationaux pour explorer les enjeux liés à la cybersécurité et aux innovations IA. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large. En décembre 2024, l'université USTO avait déjà organisé le séminaire Geosmart, dédié aux applications géospaciales de l'IA, sous la présidence de la Pr Hadria Fizazi.

L'événement a vu la participation du Centre des techniques spatiales d'Oran, confirmant l'engagement de l'Algérie dans



l'usage stratégique de l'IA.

Implication académique et institutionnelle

Pour répondre aux besoins croissants en compétences IA, l'Algérie a lancé des initiatives structurantes.

Parmi elles, la création d'une École supérieure d'intelligence artificielle, en parallèle avec une École supérieure de mathématiques, afin de renforcer les bases scientifiques nécessaires. Actuellement, une cinquantaine d'universités algériennes proposent des formations en IA, soutenues par une vingtaine de laboratoires spécialisés.

Le pays compte aussi sur sa diaspora pour stimuler les échanges et favoriser l'innovation dans ce domaine.

Le Conseil scientifique de l'intelligence artificielle, formé de compétences nationales basées en Algérie et à l'étranger, joue un rôle clé. Ce conseil a pour mission de promouvoir l'usage et la maîtrise de l'IA, avec un soutien actif du gouvernement.

Des applications concrètes et une vision multisectorielle

L'intelligence artificielle trouve progressivement sa place dans des secteurs variés, comme l'explique Redouane Tlemsani, directeur de la maison de l'intelligence artificielle à l'USTO.

Selon lui, des projets concrets sont en cours, notamment dans l'industrie pétrolière avec Sonatrach, qui cherche à optimiser la gestion de ses déchets industriels grâce à l'IA. D'autres

domaines, comme la cybersécurité et la médecine, bénéficient également des avancées en IA. Une doctorante de l'USTO travaille, par exemple, sur la détection des intrusions numériques via des systèmes intelligents capables d'identifier et d'anticiper les menaces.

Une transformation numérique en cours

Le développement de l'IA est indissociable de la transformation numérique. En Algérie, cette transformation est déjà amorcée, notamment dans l'éducation, où une évaluation nationale est en cours. La création des data-centers est également une étape cruciale pour soutenir cette transition et maximiser l'exploitation des données dans divers secteurs.

LG introduit sa gamme OLED evo 2025 : une brillante éclatante et une expérience IA sur mesure

LG Electronics (LG) a levé le voile sur sa gamme OLED evo 2025, une collection de téléviseurs révolutionnaires qui redéfinit les standards du divertissement à domicile. Parmi les nouveautés phares, on retrouve le premier OLED evo M5 véritablement sans fil au monde, ainsi que les modèles avancés OLED evo G5.

Ces téléviseurs intègrent le tout nouveau processeur α (Alpha) 11 AI Gen2 de LG, garantissant une qualité d'image exceptionnelle avec des noirs parfaits, une luminosité accrue et des fonctionnalités IA pour une expérience visuelle sur mesure. Grâce à la technologie Brightness Booster Ultimate, les derniers téléviseurs OLED evo 2025 offrent une luminosité trois fois supérieure à celle des modèles OLED classiques. Cette avancée est rendue possible par une architecture de contrôle de la lumière améliorée et des algorithmes de renforcement de la luminosité. Chaque détail visuel, quelle que soit la luminosité ambiante, est sublimé pour une immersion totale.

OLED evo 2025 : des noirs parfaits et des couleurs réalistes

En effet, les téléviseurs OLED evo 2025 subliment chaque détail, avec la reproduction parfaite des noirs et des couleurs de façon très fidèle à la réalité, garantissant une précision inégalée et des performances stables, aussi bien dans les environnements lumineux que sombres.

Ces modèles ont obtenu plusieurs certifications prestigieuses, telles que « Noir Parfait » et « Couleur Parfaite » de UL Solutions, ainsi qu'une fidélité des couleurs à 100 % certifiée par Intertek. De plus, les téléviseurs OLED evo 2025 se distinguent aussi par leur stabilisation rapide de la luminosité et de la température des couleurs, leur permettant d'obtenir la certification « Quick Stability with Image Quality » de TÜV Rheinland qui témoigne d'une qualité d'image exceptionnelle dès l'allumage.

Une immersion cinématographique authentique

Les modèles OLED evo 4K 2025 prennent en charge le Filmmaker Mode® avec compensation de la lumière ambiante – une version avancée du Filmmaker Mode développée en collaboration avec la communauté créative. Cette fonctionnalité détecte avec précision les conditions d'éclairage de l'environnement de visionnage et ajuste automatiquement les paramètres d'image pour respecter l'intention originale du réalisateur, offrant ainsi une expérience cinématographique authentique dans diverses conditions d'éclairage.

6 mois d'internet ultrarapide à prix réduit : la nouvelle offre d'Algérie Télécom

Algérie Télécom frappe fort avec une offre exceptionnelle pour ses clients. L'entreprise a récemment annoncé le lancement d'un nouveau forfait Idoom 4G, qui propose une recharge de 1000 Go d'Internet, valable pendant 6 mois, pour seulement 6500 DA.

La société a ainsi déclaré à travers sa page Facebook : « Vous consommez beaucoup d'Internet et cherchez une offre qui couvre tous vos usages sur une longue période ? Le forfait Idoom 4G est fait pour vous ! » En effet, cette initiative répond au besoin d'accès stable et économique à internet sur le long terme. Une option idéale pour de multiples usages. Notamment, le télétravail, le streaming, les jeux en ligne, les réseaux sociaux, etc.

1 000 Go à 6 500 DA pour 6 mois : pourquoi choisir l'offre Idoom 4G LTE ?

Pour 6500 DA, vous bénéficiez de 1000 Go de data utilisable pendant 6 mois. Garantissant ainsi une connexion 4G LTE fluide et performante, avec la liberté de naviguer sans compter, que ce soit pour le travail, les études ou le divertissement. Mais pourquoi opter pour cette offre ?

Comparée aux recharges classiques, cette proposition se distingue par son rapport volume/durée/prix. Par exemple, avec une recharge classique de 1 000 DA, vous obtenez 40 Go. Avec 6 500 DA, vous multipliez par 25 le volume de data, tout en bénéficiant d'une validité étendue à 6 mois.

Algérie Télécom propose des options supplémentaires

Pour ceux qui préfèrent éviter les engagements, Algérie Télécom propose d'autres formules saisissantes sans engagement.

1 To de data et appels illimités : Algérie Télécom mise sur la flexibilité et la performance

La première, à 10 500 DA, inclut 1 To de data valable 90 jours et des appels illimités vers les fixes et le réseau Idoom 4G VoLTE. La seconde, à 9 500 DA, offre 1 To de data valable



90 jours, idéale pour les utilisateurs qui privilégient le volume internet. Ces offres garantissent une connexion fluide même après épuisement du volume initial, grâce à une vitesse réduite, mais continue.

Sim Only : la solution pour les possesseurs du modem Idoom

Vous avez déjà un modem ? Algérie Telecom pense à vous

avec l'offre Sim Only à 200 DA. Ce pack inclut : Une carte SIM Idoom 4G LTE ; 10 Go de data valables 10 jours ; Des appels illimités vers les fixes et le réseau Idoom 4G VoLTE ; Une option idéale pour ceux qui souhaitent simplement réactiver leur équipement sans investir dans un nouveau modem. Elle convient particulièrement à

ceux qui ont des besoins ponctuels en data et en appels. En résumé, avec 1 000 Go à 6 500 DA, Algérie Télécom réaffirme son engagement à offrir des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Que vous soyez un utilisateur occasionnel ou un grand consommateur, cette option est conçue pour vous offrir une liberté numérique sans compromis. Alors, cette offre vous tente ?

Algérie Télécom lance une nouvelle offre

Algérie Télécom a annoncé aujourd'hui le lancement de sa nouvelle offre « Professionnel », spécialement conçue pour répondre aux besoins des petites entreprises et des professions libérales. Cette offre combine des services de téléphonie fixe et d'internet haut débit, selon un communiqué de l'entreprise.

L'offre « Professionnel » propose des solutions de connectivité basées sur les technologies disponibles dans chaque zone, telles que ADSL, VDSL, et la fibre optique, tout en prenant en compte l'éligibilité des abonnés.

Pour les abonnés éligibles à l'offre Idoom Fibre :

Un modem fibre optique est proposé au prix de 14 200 DA. Les frais d'installation s'élèvent à 6 000 DA.

Le modem et l'installation sont offerts pour un abonnement de 3 mois ou plus.

Pour les abonnés éligibles à l'offre Idoom ADSL et VDSL :

Les frais d'installation sont fixés à 2 000 DA.

L'installation est gratuite pour un abonnement de 3 mois ou plus.

Le coût du modem est à la charge de l'abonné.

Encourager le paiement électronique

Dans le cadre de sa stratégie visant à promouvoir le paiement électronique, Algérie Télécom propose des avantages supplémentaires aux abonnés de l'offre « Professionnel », à condition qu'ils justifient l'utilisation du paiement électronique dans le cadre de leur activité professionnelle.

Pour les abonnés Idoom Fibre : Elle offre le modem et l'installation pour un abonnement d'un mois minimum, selon le débit choisi.

Pour les abonnés Idoom ADSL et

VDSL : Elle offre les frais d'installation pour un abonnement d'un mois minimum, selon le débit choisi.

Un engagement pour accompagner

la transformation numérique Algérie Télécom souligne que le lancement de l'offre « Professionnel » traduit son engagement à soutenir les petites entreprises et les professions libérales en leur fournissant des solutions de connectivité fiables et performantes, adaptées à leurs besoins croissants.

Des aphtes chez un enfant... que faire ?

Si pendant le repas vous voyez que votre enfant grimace de douleur, pleure, qu'il a du mal à avaler, même ses aliments préférés, il a sans doute des aphtes buccaux. Ils sont souvent bénins et peuvent faire leur apparition à n'importe quel âge, qu'il soit encore bébé ou déjà adolescent.

Ils sont très fréquents entre 1 et 3 ans. Ils sont dus souvent à l'alimentation, un médicament, un stress mais également à certaines maladies infantiles qui provoquent une fragilité générale et, donc, une baisse du système immunitaire de votre enfant.

Si votre enfant suce son pouce, pensez à lui couper régulièrement les ongles. Pour les plus petits, il faut éviter qu'ils mettent toutes sortes d'objets et de jouets dans la bouche mais il est vrai que concrètement, il est difficile de les en empêcher.

La guérison est souvent spontanée. Si vous voyez qu'il a vraiment très mal, vous pouvez lui donner du paracétamol aux doses recommandées par votre pédiatre. Évitez de lui donner des aliments trop chauds, trop salés et trop sucrés car ils pourraient intensifier les douleurs.

Vous allez pouvoir appliquer des traitements naturels mais attention demandez l'avis de votre pharmacien ou de votre médecin, même pour un traitement naturel.

Si vous constatez qu'il a souvent des aphtes dans la bouche, n'hésitez pas à consulter votre médecin ou votre pédiatre. Sachez que si vous avez un adolescent qui porte un appareil dentaire, il risque d'en avoir aussi.



Aphthose : les différents types

L'aphthose est le nom que l'on donne aux pathologies liées aux aphtes. On en distingue principalement 3 types :

***L'aphthose buccale récidivante :** elle est caractérisée par l'apparition de stomatite aphteuse dans la bouche à une fréquence élevée avec un délai entre chaque poussée de quelques jours à quelques mois. Cette aphthose est souvent bénigne. Dans ce cas on dit qu'elle est simple. Elle devient complexe quand les récurrences surviennent avant la guérison complète. Elle peut être associée à d'autres pathologies comme la maladie cœliaque (intolérance au gluten). Elle peut toucher les hommes et les femmes et à n'importe quel âge.

***L'aphthose buccale géante :** cette forme d'aphthose est assez rare mais extrêmement douloureuse. Il s'agit d'un ou plusieurs lésions dont la plus

profonde présente une grande taille de 1 à 5 cm. Pour qu'elle guérisse, il faut attendre plus d'un mois et il faut savoir qu'elle peut entraîner des cicatrices.

***L'aphthose buccale miliaire :** peu fréquente également, cette aphthose se manifeste par des lésions qui font leur apparition en grappe. Leur nombre est souvent important et peut atteindre plusieurs dizaines. Elle est très douloureuse mais bénigne et guérit en 1 à 2 semaines.

Quand consulter un médecin ?

N'hésitez pas à consulter votre médecin ou votre dermatologue. Tout le monde ne le sait pas mais pour soigner un aphte, c'est le dermatologue et non le dentiste qu'il faut aller voir. Même si votre médecin est tout à fait compétent et peut vous aider, si les récurrences sont fréquentes, nous ne pouvons que vous conseiller d'aller voir un dermatologue.

Consulter un médecin devient nécessaire :

- *Si les douleurs sont trop fortes
- *Si les douleurs ne disparaissent pas au bout de quelques jours ou si elles s'intensifient
- *Lorsque cela dure depuis plus de 2 semaines
- *Lorsque les lésions sont de tailles importantes (donc plus d'1 cm de diamètre), lorsqu'elles sont nombreuses (plus de 4 en même temps) et lorsqu'elles sont fréquentes (plus de 4 épisodes par an)
- *Si vous n'arrivez plus à manger
- *Si les lésions saignent
- *Si vous avez de la fièvre ou si vous vous sentez fatigué
- *Si vous avez d'autres lésions sur le corps

Enfin, une lésion ressemblant à un aphte mais qui ne génère aucune douleur n'en est bien souvent pas un. Dans ce cas, il s'agit d'autre chose et il faut alors consulter un dermatologue.

Une lésion aphteuse est certes souvent bénigne mais elle peut être très douloureuse. Et même si elle disparaît rapidement, il vaut mieux la traiter. Ne cherchez pas les causes (sauf en cas de récurrences) car elles sont vraiment difficiles à identifier. Il est surtout important de prévenir son apparition et trouver la solution pour en venir en bout. Pour cela, ce ne sont pas les solutions qui manquent qu'elles soient sous forme de traitements médicaux et de remèdes naturels. Au moindre doute, si vous en avez souvent, si l'aphte est très douloureux ou au contraire totalement indolore, n'hésitez pas à consulter rapidement votre médecin ou un dermatologue.



TINDOUF

Une délégation parlementaire s'enquiert des projets structurants dans la wilaya



Une délégation de parlementaires de l'Assemblée populaire nationale (APN) a effectué, dans le cadre des travaux de ses commissions, une visite d'inspection des projets structurants en cours de réalisation dans la wilaya de Tindouf.

La délégation s'est rendue au gisement minier de Gara-Djebilet pour s'enquérir de près des chantiers d'exploitation du gisement, "un rêve tant attendu par les Algériens depuis plus de 60 ans", a affirmé à la presse le chef de la délégation parlementaire, Mohamed

Hanouni, à la fin de cette visite. Ce mégaprojet devra générer plus de 5.000 emplois directs et des milliers d'autres indirects à travers les projets de services d'accompagnement de ce projet, a-t-il indiqué, avant d'appeler à la nécessité d'appuyer les programmes de formation dans le Sud, notamment dans les domaines des mines et de la métallurgie, pour la qualification de compétences locales capables de relever le défi dans ce secteur stratégique. Composée de sept membres de l'APN, représentant différents courants politiques, la délégation a également inspecté le projet de la ligne ferroviaire longue de 950 km, dont les travaux ont atteint un taux d'avancement de 60% et qui doit être livré au mois d'avril prochain.

Cette visite de terrain a été mise à profit par les membres de la délégation

pour visiter le poste frontalier algéromauritanien "Chahid Mustapha Benboulaïd", où ils ont pris connaissance des activités d'importation et d'exportation et des mesures prises dans ce cadre, en plus d'inspecter la zone franche pour s'enquérir de visu des procédures liées à l'investissement et des facilités accordées aux opérateurs économiques.

Au terme de sa visite dans la wilaya, la délégation parlementaire a tenu une rencontre, au siège de la wilaya, en présence d'opérateurs économiques, d'hommes d'affaires, d'économistes et des autorités locales, consacrée à l'examen des voies de promotion de l'investissement dans la région, à l'impulsion de la dynamique de développement et à la promotion des opportunités d'emploi offertes aux jeunes, selon la même source parlementaire.

BOUMERDÈS

Entrée en service de la pénétrante autoroutière reliant Khemis El-Khechna à l'autoroute Est-Ouest

Le projet de la pénétrante autoroutière reliant la commune de Khemis El-Khechna, à l'ouest de la wilaya de Boumerdès, à l'autoroute Est-Ouest via la rocade n° 2, est entré en service jeudi. La cérémonie d'inauguration de ce projet s'est déroulée en présence du Secrétaire général du ministère des Travaux publics et des infrastructures de base, Boularbah Ali, de représentants de l'Algérienne des autoroutes (ADA) et de nombre d'organismes et de directions exécutives, ainsi que des autorités locales.

Cette pénétrante est une "nouvelle voie qui relie la ville de Khemis El-Khechna à la rocade N2 et aux wilayas d'Alger au nord, Blida à l'ouest et Bouira à l'Est, via l'autoroute Est-Ouest", a indiqué le Secrétaire général du ministère dans une déclaration à la presse. Ce projet autoroutier

compte deux (2) couloirs principaux de quatre (4) mètres de large chacun, en conformité avec les normes en vigueur dans la réalisation des autoroutes, outre un rond-point doté de panneaux signalétiques et de glissières pour assurer la sécurité des usagers.

La réalisation de ce projet est "un pas qualitatif" pour le renforcement des infrastructures de base à Khemis El-Khechna. Cette nouvelle pénétrante est aussi un acquis pour ses usagers qui pourront désormais accéder à cette ville et en sortir en toute facilité. Elle permettra aussi de réduire la densité du trafic routier, qui atteint des pics de près de 17.000 véhicules aux heures de pointe, selon le même responsable. Cet axe autoroutier, de 1,5 km de long, permettra aux automobilistes en provenance d'Alger d'accéder directe-

ment à Khemis El-Khechna et d'en sortir en direction de la wilaya de Boumerdès, a souligné, pour sa part, la directrice des travaux publics de Boumerdès, Ferial Saâyouf.

Réalisé pour une enveloppe de 184 millions de dinars, ce projet constitue, également, une zone de transit pour les automobilistes en provenance de ou en partance vers la région ouest de Blida et Alger, en accédant directement vers les régions Est en direction de Bouira, Boumerdès et Constantine, a-t-elle ajouté.

La responsable a rappelé qu'un autre projet est en voie d'achèvement dans la même commune. Il s'agit du dédoublement de l'axe de la RN 29 reliant Khemis El-Khechna à Meftah (Blida) sur une distance de 6 km, dont le taux d'avancement est de plus de 97%, et qui est attendu bientôt à la réception.

BORDJ BOU-ARRERIDJ

Réouverture prochaine du port sec de Textar

Le port sec de la commune de Textar dans l'Etat de Bordj Bou Arreridj sera bientôt rouvert, selon ce qu'a révélé, jeudi, le wali, Kamal Nouicer, lors d'une réunion au siège de la wilaya avec les investisseurs et opérateurs économiques.

Le wali a confirmé qu'il a été décidé de rouvrir ce port sec de Tekstar, considéré comme l'un des ports secs les plus importants d'Afrique du Nord et appelé le « Port des Hauts-Plateaux », et dont les revenus devraient atteindre environ 3 milliards de dollars par an.

Cette importante structure économique, une fois rouverte, permettra également, selon le même responsable, de réduire la charge des opérateurs économiques en ce qui concerne les opérations d'importation ou d'exportation en réduisant la période d'attente pour le chargement et le déchargement des marchandises, ainsi qu'en accélérant le processus d'exporter des produits en réduisant les procédures douanières qui auront lieu au port sec.

Le chef de l'exécutif local a également révélé, à l'occasion, que ses services étaient soucieux de fournir un environnement approprié aux investisseurs, évoquant à cet égard les mesures qui ont été prises pour améliorer le climat d'investissement, à travers la mise en œuvre globale du développement des 2 zones industrielles des communes de Hamadia et Ras El Oued et leur raccordement au gaz et à l'électricité.

À l'issue de cette réunion, le wali a écouté les préoccupations des investisseurs, et enregistré toutes les observations, qui s'inscrivent toutes dans le cadre des efforts des pouvoirs publics pour améliorer l'environnement d'investissement. Il est à noter que le port sec de Tekstar, qui s'étend sur une superficie de 55 hectares et se trouve à 20 km de la ville de Bordj Bou-Arreridj et à 30 km de Sétif, est une extension naturelle du port maritime de Béjaïa avec le but de soulager la pression sur elle, car sa capacité est d'environ 740.000 tonnes de biens par an.

BÉCHAR

Lancement prochain de la maintenance de la piste secondaire de l'aéroport Boudeghène Ben Ali-Lotfi

Une opération de maintenance de la piste secondaire et de ses annexes à l'aéroport Boudeghène Ben Ali-Lotfi de Béchar sera lancée prochainement, a-t-on appris des services de la wilaya.

Inscrite dans le cadre du programme de maintenance des aéroports du pays au titre de l'année budgétaire 2025, l'opération, pilotée par la Direction locale des travaux publics et des infrastructures de base, est actuellement en phase du choix de l'entreprise de réalisation, a-t-on précisé. Elle a nécessité pour sa réalisation un investissement public de 999 millions DA, au titre d'un programme de modernisation des infrastructures de cet aéroport de dimension régionale, selon la même source. Cette infrastructure aéroportuaire répond "parfaitement" aux critères internationaux dans le domaine de l'envol et l'atterrissage des différents aéronefs, ont souligné les services de la wilaya.

L'aéroport Boudeghène Ben Ali-Lotfi, qui s'étend sur 250 hectares, est doté d'une piste principale de 3.000 mètres de longueur sur 45 mètres de largeur, ainsi que d'un parc d'avion de 380 mètres linéaires sur 185 mètres de largeur, et d'une aérogare de voyageurs de 2.190 M2, a fait savoir la source.

SONELGAZ, COOPÉRATION

Elaboration prochaine d'un mémorandum d'entente avec la société NIGELEC

Le groupe Sonelgaz a annoncé, jeudi dans un communiqué, l'envoi, dans les prochains jours, d'une équipe de spécialistes et de cadres dirigeants de la société au Niger pour élaborer un mémorandum d'entente encadrant les mécanismes de coopération avec la société nigérienne d'électricité NIGELEC, notamment pour la réalisation d'un projet de centrale électrique dans ce pays.

Cette décision a été annoncée lors d'une réunion tenue, par visioconférence, entre le président-directeur général de Sonelgaz, Mourad Adjal, et la directrice générale de NIGELEC, Fati Abarchi, et consacrée à l'examen des moyens d'accélérer la cadence de la coopération et du partenariat entre les deux pays frères à travers les sociétés Sonelgaz et NIGELEC, précise le communiqué. Cette réunion intervient "en application des recommandations des hautes autorités du pays et dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la visite de travail du Premier ministre, ministre de l'Economie et des Finances de la République du Niger en Algérie en août dernier, suivie de la visite du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, au Niger, le même mois", selon la même source.

Lors de cette réunion, à laquelle ont pris part un représentant du ministère

de l'Energie de la République du Niger, le représentant de l'ambassadeur d'Algérie au Niger, ainsi que plusieurs cadres dirigeants de Sonelgaz, les expertises du groupe dans différents domaines de son activité énergétique, notamment la production, le transport et la distribution d'électricité, ainsi qu'en matière d'ingénierie, de maintenance et de formation ont été présentées, indique le communiqué.

A ce titre, M. Adjal a affirmé "l'intérêt de Sonelgaz pour l'investissement dans le domaine de l'énergie au Niger, en proposant, dans un premier temps, d'étudier un projet d'investissement pour la réalisation d'une centrale électrique sur place", soulignant que "Sonelgaz est prête à dépêcher une équipe de spécialistes sur le terrain pour entamer l'étude de ce projet".

Il a, en outre, précisé que "Sonelgaz est ouverte à toute coopération avec la partie nigérienne dans divers domaines, notamment les énergies

renouvelables, le transport, la distribution, l'ingénierie, ainsi que la formation dans ses cinq écoles spécialisées". Pour sa part, Mme Abarchi a mis en avant "l'intérêt de son entreprise pour la coopération avec Sonelgaz, au vu de sa position dans la région et de son expérience remarquable dans divers domaines de l'énergie", exprimant "sa volonté de concrétiser cette coopération de manière à satisfaire toutes les parties".

Cette réunion a abouti à "un accord sur l'envoi prochain d'une équipe de spécialistes, dont des cadres dirigeants du groupe, au Niger pour élaborer un mémorandum d'entente définissant les mécanismes de coopération entre les deux entreprises, et ce pour préparer la visite d'une délégation de haut niveau, conduite par le PDG de Sonelgaz, en République du Niger, afin d'examiner les moyens d'élargir le partenariat entre les deux parties, conformément aux aspirations des deux pays", selon le communiqué.

AGRICULTURE, PRÉVENTION DE LA FIÈVRE APHTEUSE

Vaccination de 400.000 têtes bovines et ovines avant fin janvier

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, a indiqué, jeudi à Alger, que 400.000 têtes bovines et ovines seront vaccinées contre la fièvre aphteuse avant la fin du mois de janvier en cours, à titre préventif suite à l'apparition de cette maladie animale dans certaines wilayas du pays.

Lors d'une séance de questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN) présidée par M. Hadj Cheikh Berbara, vice-président de l'APN, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, et de plusieurs membres du Gouvernement, M. Cherfa a indiqué que plus de 120.000 têtes ont déjà été vaccinées à ce jour. Faisant état d'un suivi sur le terrain de la situation suite à l'apparition de cette maladie animale, le ministre a rassuré les éleveurs quant à la disponibilité des vaccins "en très grande quantité". Le ministère de l'Agriculture a lancé un appel d'offres international pour acquérir les vaccins nécessaires, établissant un programme visant à généraliser la vaccination à

l'échelle nationale, a dit M. Cherfa, qui a rappelé que cette campagne de vaccination a débuté il y a près d'un an. Concernant la régularisation du foncier agricole, il a fait savoir que sur la base des résultats du travail de la Commission nationale de régularisation du foncier agricole, installée en décembre 2024, un dispositif spécifique sera "bientôt" mis en place pour mener à bien cette opération avant la fin de l'année 2025. Par ailleurs, et afin de mettre en œuvre le plan agricole de 2025, le ministère prévoit de cultiver 60.000 hectares de tournesol (25.000 hectares dans le Nord et 35.000 hectares dans le Sud), dans le cadre de la stratégie de développement des cultures oléagineuses, notamment le tournesol, le colza et le soja. En outre, un programme de culture du colza a été tracé sur une superficie de 24.000 hectares, dont plus de 21.000 hectares ont déjà été plantés, a ajouté M. Cherfa, qui a également rappelé le programme national de production de semences locales au niveau des unités de production agricole relevant du secteur. Le

secteur entend également étendre les surfaces dédiées aux cultures oléagineuses pour atteindre une superficie totale de 300.000 hectares à l'horizon 2025-2028. Le ministre a, par là même, évoqué les mesures prises par son département pour élargir les périmètres irrigués dans la wilaya de Guelma, ainsi que les efforts consacrés à la réalisation de silos métalliques et de centres de proximité pour la collecte de céréales dans la wilaya de Tiaret, qui occupe la première place au niveau national en production céréalière, et dont les capacités de stockage atteindront 421.000 tonnes d'ici la fin du premier semestre de l'année en cours.

Enfin, le premier responsable du secteur a mis en avant les efforts du ministère pour moderniser les équipements des unités de production agricole et développer leurs activités, ainsi que les efforts consentis par les services vétérinaires pour assurer la réussite des opérations de récupération des peaux. En 2024, plus de 1,1 million de pièces ont été collectées, a-t-il dit.

START-UP

Un appel d'offres national lancé au profit des incubateurs d'entreprises

Un appel d'offres national est ouvert pour le financement de programmes d'incubation dédiés aux porteurs de projets innovants et la création de leurs start-up.

C'est le ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, qui en a fait l'annonce, jeudi via un communiqué du « lancement d'un appel d'offres national ouvert pour participer au programme (KICK START) pour le soutien de l'innovation et la promotion de l'entrepreneuriat en Algérie », visant à « financer des programmes d'incubation pour aider les porteurs de projets innovants dans le processus de création de leurs start-up à travers les différentes wilayas du pays ».

Ce programme a vise également l'objectif d'« accélérer le processus de transformation des projets innovants en start-up, de renforcer l'écosystème entrepreneurial en Algérie et de développer l'économie nationale, à travers la création d'un plus grand nombre de start-up à même de générer des emplois et d'apporter une valeur ajoutée, outre la mise en place de mécanismes financiers pour améliorer le travail des incubateurs d'entreprises », selon le communiqué.

« Pour participer, il est impératif de disposer du label incubateur d'entreprises. Les participants peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots dans plusieurs wilayas. Toutefois, il ne sera attribué qu'un seul lot au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note », précise le communiqué, soulignant qu'« une grande partie de lots et de wilayas a été insérée dans le cahier des charges ».

Le cahier des charges est disponible au niveau de l'établissement de promotion et de gestion des structures d'appui aux start-ups « Algeria Venture », situé à Dounia Parc à Dely Ibrahim (Alger), est-il précisé. Par ailleurs, le ministère a fixé « le 10 février prochain comme dernier délai pour le dépôt des offres », invitant les personnes intéressées à « se rendre au siège de l'accélérateur public « Algeria venture » ou à le contacter via le canal officiel pour d'amples d'informations ».

RENFORCEMENT DU SYSTÈME ANTITERRORISTE AFRICAIN

Le Conseil de sécurité consacre le président de la République en sa qualité de Champion de l'UA

Comme couronnement du débat de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme en Afrique, tenu le 21 janvier 2025 sous la présidence du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté vendredi une déclaration présidentielle, initiée par l'Algérie en sa capacité nationale, mettant en exergue l'architecture institutionnelle de la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Cette déclaration présidentielle marque une évolution importante en consacrant, pour la première fois, la reconnaissance au plus haut niveau international du rôle du Champion de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, dévolu à M. le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, qui a été choisi



par ses pairs africains pour assumer cette responsabilité qui pèse lourdement sur notre continent compte tenu de ses répercussions désastreuses et complexes. Le rôle essentiel des mécanismes africains existants, en particulier le Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA), l'Unité antiterroriste de la Force africaine en attente, et Afripol, démontrent ainsi la maturité croissante de l'architecture sécuritaire continentale. Le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, avait souligné lors du débat

du 21 janvier que la trajectoire actuelle du terrorisme en Afrique est insoutenable et insistée sur la nécessité d'une nouvelle approche alliant sécurité et développement, et sur le leadership africain fort soutenu par des partenariats internationaux efficaces. Cette vision s'est concrétisée dans cette déclaration présidentielle qui articule de manière soutenue les dimensions sécuritaires et de développement. Et comme mesure pratique pour maintenir cette question importante au cœur du débat, ce document important du Conseil

de sécurité demande au Secrétaire général de l'ONU de présenter des rapports annuels sur les efforts conjoints de l'Union africaine et des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme en Afrique, en établissant un mécanisme de suivi régulier sans précédent. Cette action constitue une étape importante dans l'institutionnalisation du partenariat entre l'Union africaine et les Nations unies en matière de lutte contre le terrorisme et garantit un examen continu des progrès accomplis dans ce domaine.

ONU

34 martyrs dans des attaques de l'armée sioniste en Cisjordanie occupée en janvier

Les Nations unies ont indiqué que 34 Palestiniens, dont 6 enfants, sont tombés en martyrs dans les attaques menées par l'armée d'occupation sioniste en Cisjordanie occupée durant le mois de janvier. Le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations unies (Ocha) a précisé dans un communiqué concernant les attaques de l'armée d'occupation sioniste en Cisjordanie occupée, ainsi que les violences perpétrées par les colons sionistes, que 34 Palestiniens sont tombés en martyrs en Cisjordanie ce mois-ci. Il a également indiqué que parmi les martyrs, six étaient des enfants. Selon l'Ocha, les attaques menées par les colons sionistes en Cisjordanie, pendant la semaine dernière, ont fait 17 blessés. L'armée d'occupation sioniste a également fermé certaines routes et mis en place des points de contrôle, imposant ainsi des restrictions sévères à la circulation des Palestiniens. Depuis quatre jours, elle poursuit un raid meurtrier contre le camp de réfugiés de Jénine, dans le nord de la Cisjordanie, faisant 12 martyrs et 40 blessés.

R. I. /Agences

ETATS-UNIS

Le nouveau secrétaire à la Défense promet d'apporter des changements majeurs à l'armée

Pete Hegseth a obtenu de justesse assez de voix vendredi pour devenir le prochain secrétaire à la Défense des États-Unis et a promis d'apporter des changements majeurs au Pentagone, mais son leadership sera scruté de près après un processus de confirmation controversé qui a mis en évidence des inquiétudes concernant ses qualifications. Hegseth a été confirmé après

un vote à 50-50 au Sénat, lorsque le vice-président JD Vance est venu dans la chambre pour départager les candidats dans son rôle de président du Sénat, après que trois républicains se soient joints à tous les démocrates et indépendants pour voter non. Hegseth est le candidat le plus controversé pour décrocher le poste le plus élevé de l'armée américaine, un poste qui a tou-

jours été attribué à des candidats ayant une grande expérience de la gestion de grandes organisations et qui bénéficient d'un large soutien bipartisan. C'était seulement la deuxième fois dans l'histoire qu'un candidat au cabinet avait besoin d'un départage pour être confirmé. La première était également une candidate de Trump, Betsy DeVos, qui est devenue secrétaire à l'Éduca-

tion en 2017. Hegseth dirigera 1,3 million de militaires en service actif et près d'un million de civils qui travaillent pour l'armée américaine, qui dispose d'un budget annuel de près de 1 000 milliards de dollars. Hegseth a déclaré aux législateurs que, jusqu'à présent, le plus grand groupe qu'il avait dirigé était de 100 personnes et le plus gros budget était de 16 millions de dollars.

ENFANTS PALESTINIENS DE GHAZA

"Une génération toute entière traumatisée"

Le Secrétaire général adjoint des Nations unies chargé de l'aide humanitaire, Tom Fletcher a dressé, jeudi, un tableau très sombre de la situation des enfants dans la bande de Ghaza, après plus de 15 mois d'agression sioniste, déplorant "une génération toute entière traumatisée". Lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la situation des enfants dans l'enclave palestinienne, tenue à la demande de l'Algérie et de la Russie, M. Fletcher a indiqué que des enfants palestiniens sont morts en martyr suite aux agressions sionistes "et affamés, à moins qu'ils n'aient péri dans le froid", déplorant "une génération toute entière traumatisée". "Ils (les enfants palestiniens) ont été mutilés, séparés de leur famille ou sont devenus orphelins", a-t-il ajouté, faisant état de plus de 17.000 enfants livrés à eux-mêmes à Ghaza. Pour le chef de l'action humanitaire de l'ONU, "ceux qui n'ont pas trouvé la mort se retrouvent dépourvus d'accès à l'édu-

cation et souffrent de maladies chroniques sans pouvoir bénéficier de soins médicaux". D'après les estimations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ils sont aujourd'hui un million d'enfants à avoir besoin d'un soutien psychosocial pour lutter contre la dépression, l'anxiété et les pensées suicidaires. Le responsable onusien a en outre rappelé lors de cette réunion présidée par l'Algérie, que l'intégralité de la bande de Ghaza, soit plus de deux millions de personnes, dépend de l'aide humanitaire. D'où la nécessité pour les Etats membres de réapprovisionner régulièrement les réserves, a-t-il ajouté. Par ailleurs, la situation en Cisjordanie occupée s'est fortement détériorée depuis l'annonce du cessez-le-feu à Ghaza. Ces derniers jours, des colons sionistes extrémistes ont notamment attaqué des villages palestiniens et incendié leurs maisons. Parallèlement, les forces sionistes procèdent à des arrestations massives dans

toute la Cisjordanie occupée, où les restrictions à la liberté de mouvements des Palestiniens s'intensifient. M. Fletcher s'est dit particulièrement préoccupé par la dégradation de la situation dans le camp de réfugiés de Jénine, au nord du territoire, où une agression militaire sioniste a fait plusieurs martyrs, détruit des infrastructures et provoqué de nouveaux déplacements. Au vu de ces développements, M. Fletcher a appelé le Conseil de sécurité à veiller à ce que le cessez-le-feu soit maintenu à Ghaza et à ce que le droit international soit respecté dans tout le territoire palestinien, y compris en Cisjordanie occupée, appelant entre autres, à la libération des Palestiniens détenus arbitrairement. Le chef de l'humanitaire a en outre rappelé que 4,07 milliards de dollars seront nécessaires en 2025 pour répondre aux besoins de trois millions de personnes à Ghaza et en Cisjordanie occupée.

R. I. /Agences

MERCATO

Gouiri à l'OM, ça va se faire d'après Daniel Riolo !

La surprise, c'est cette annonce d'une discussion avancée entre l'Olympique de Marseille et le Stade Rennais pour Amine Gouiri. Le dossier pourrait même être très rapidement bouclé.

Enfin un Algérien à l'OM ? Après le triple échec Youcef Atal (pour raisons politiques), Bachir Belloumi (pour raisons financières) et Ismaël Bennacer (pour raisons financières et par manque de temps), le club, dont le recrutement est principalement dirigé par le Marco-algérien Medhi Benatia, a décidément réellement envie de renouer avec ses nombreux supporters de notre pays.

Amine Gouiri, bientôt âgé de 25 ans, sait qu'il doit enfin exploser. Appelé à jouer dans les plus grands clubs, l'international aux 5 buts pour 12 sélections a été victime d'une rupture des ligaments croisés du genou avant même de fêter ses 20 ans, qui l'a fortement ralenti. Depuis, il a démontré



une grande qualité technique mais doit encore prouver sur la durée pour se montrer à la hauteur de son potentiel. Si la nature de la transaction entre Marseille reste à déterminer (échange de prêts avec Ismaël Koné, transfert

avec joueurs inclus), Daniel Riolo a transmis à ses confrères de l'After Foot RMC que l'affaire devrait bien aller jusqu'au bout. Il reste désormais moins d'une semaine pour que le mercato hivernal prenne fin.

Le Mouloudia d'Alger remporte le derby face à l'USM Alger (3-0)

Le Mouloudia d'Alger a remporté le derby de la capitale face à son voisin et hôte, l'USM Alger, sur le score de 3-0 (première mi-temps : 0-0), vendredi soir au stade du 5-Juillet. Le match s'inscrit dans le cadre de la mise à jour, septyème de rang, du Championnat de football de la lifue 1 Mobilis. Devant des tribunes comblées et au milieu d'une grande ambiance festive créée par les supporters des 2 équipes, le Mouloudia a su trancher

en sa faveur ce derby de la capitale tant attend avec trois buts nets inscrits durant la seconde période. Après une 1e mi-temps terminée sur un score vierge (0-0), le joueur Amin Masoussa a pu ouvrir le score pour le MCA à la 49e minute, avant que son coéquipier ivoirien, Kibre, ne renforce le score à la 57e minute. Le Moulodia a réussi à ajouter le troisième et dernier but du match dans le temps additionnel par l'inter-

médiaire de Sofiane Bayazid (90+12). Au vu de ce résultat, le Mouloudia d'Alger – avec 2 matchs en moins – arrache la deuxième place du classement (24 points), derrière le leader, la JS Kabylie (25 points), tandis que l'USM Alger (moins trois matchs) continue d'occuper la 5e place (20 points), en compagnie du CR Belouizdad, du CS Constantine, de l'US Khenchela et de l'Olympique Chlef.

Aïn M'lila la capitale des Mixed Martial Arts

Aïn M'lila la capitale des Mixed Martial Arts (MMA). La 1e compétition de MMA a eu lieu à Batna. Par la suite, Aïn M'lila s'est imposée comme le centre névralgique de ce sport. Une histoire récente, mais des racines anciennes. L'histoire du MMA, ce sport de combat alliant arts martiaux mixtes, remonte aux années 1990. Le public algérien a pu le découvrir grâce à l'ouverture médiatique qui a permis l'accès aux chaînes. Un public avide de nouveautés découvre, en effet, les shows de l'organisation américaine UFC, explique Salah Trodi,

membre fondateur du BFC, dans sa réflexion sur la création progressive de la culture de cette discipline en Algérie.

L'Algérie possède la première cage professionnelle dans le Maghreb

«Honnêtement, il n'existe pas d'informations précises sur la personne ayant introduit ce sport en Algérie. Cependant, selon les informations disponibles, M. Fayçal Belaïrbi, originaire de la ville de Batna, est le premier à l'avoir pratiqué. Ensuite, il s'est répandu à Aïn M'lila grâce à M.

Limam Belhatem, fondateur de l'organisation BFC, au début des années 2000», précise Salah Trodi. De fil en aiguille, Wahid Kourdali, originaire d'Oran, a également contribué à son développement. La première compétition a eu lieu à Batna en 2004 avec la participation de quelques athlètes, avant que la ville d'Aïn M'lila, située à près de 400 km à l'est de la capitale, ne devienne le centre névralgique, notamment avec l'organisation de plusieurs tournois. Ce n'est qu'en 2017 que l'organisation BFC a véritablement trouvé son élan. Il

convient de noter, a-t-il ajouté, que l'Algérie possède la première cage professionnelle dans le Maghreb, non sans souligner que «l'Égypte a imité l'Algérie en introduisant ce sport, désormais très populaire chez les jeunes des 2 nations». Mais la ville d'Aïn M'lila demeure ce nid où la discipline a pris son essor, et depuis lequel elle a trouvé son «carburant» pour se propager. Sur les 9 éditions organisées par l'organisation BFC, 6 ont eu lieu à Aïn M'lila, et les responsables ne comptent pas s'arrêter en si bon chemin.

Hadj Moussa : « Je n'avais que l'Algérie en tête »



Anis Hadj Moussa, jeune prodige de Feyenoord, s'est confié lors d'une interview accordée à beIN Sports, affichant avec fierté son attachement à l'Algérie. Entre son choix de cœur pour la sélection algérienne et ses performances remarquables aux Pays-Bas, l'ailier de 22 ans est en train de se forger une réputation de futur grand du football. Né en France de parents Algériens, le jeune Anis Hadj Moussa n'a eu aucune hésitation pour porter la tunique des Verts. Après s'être fait remarquer aux Pays-Bas, sous les couleurs de Vitesse Arnhem l'année dernière, l'attaquant avait aussitôt été convoqué avec les Verts de Vladimir Petkovic, et a honoré son tout premier match avec l'Algérie le 22 mars 2024 en entrant en jeu à la 70ème minute contre la Bolivie. Interrogé sur son choix de carrière nationale, Hadj Moussa a exprimé une réponse claire et sincère : « Je n'avais qu'un seul choix en tête, et c'était l'Algérie. C'est le choix du cœur, sans hésiter. Mes parents sont algériens, et si j'avais eu le choix, c'est sûr et certain que j'aurai choisi l'Algérie. »

Le jeune ailier a également évoqué ses modèles dans le football : « Neymar, Cristiano Ronaldo, Messi... Il y a aussi Eden Hazard ou Riyad Mahrez quand il était à City. » Des joueurs qui, comme lui, allient technique et audace sur le terrain. D'ailleurs, en parlant de Manchester City, le jeune joueur a été interrogé quant à son match référence contre les Citizens en Ligue des Champions en novembre dernier. A-t-il discuté avec Pep Guardiola à la fin de la rencontre ? Hadj Moussa a répondu : « Je n'ai pas eu l'occasion de parler avec Guardiola en fin de match, il était triste et furieux. »

Une saison éclatante avec Feyenoord

Avec 6 buts et 2 passes décisives, Hadj Moussa est l'un des hommes forts de Feyenoord cette saison. Ses performances lui ont valu d'être élu joueur du mois en novembre et décembre, et de figurer dans l'équipe type de la saison en Eredivisie.

NEW YORK UNITÉ SPÉCIALE
MA PETITE ENTREPRISE



21h15

TMC

Les inspecteurs Olivia Benson et Elliot Stabler enquêtent sur l'assassinat d'une femme dont le corps a été découvert au-dessus d'une galerie d'art. La victime, Ellen Sazelin, était la cofondatrice d'une prestigieuse société de vente de vins. Les enquêteurs interrogent ses voisins qui la décrivent comme une personne sans problèmes et peu sociable. Lorsqu'ils rencontrent ses différents collègues, ils comprennent rapidement que ceux-ci cachent quelque chose. Un épisode bien construit et riche en rebondissements où les enquêteurs font tomber les masques avec brio.

THE BATMAN



21h10

TF1

Dans sa deuxième année de lutte contre le crime, le milliardaire et justicier masqué Batman explore la corruption qui sévit à Gotham et notamment comment elle pourrait être liée à sa propre famille, les Wayne, à qui il doit toute sa fortune. En parallèle, il enquête sur les meurtres d'un tueur en série qui se fait connaître sous le nom de Sphinx et sème des énigmes cruelles sur son passage. Un temps envisagé comme un film de et avec Ben Affleck, The Batman existe finalement sous la houlette de Matt Reeves. Poussant encore plus loin le côté «film noir» que Christopher Nolan, le réalisateur signe...

007 SPECTRE



21h10

2

A Mexico, pendant la fête des morts, l'agent 007 se glisse dans une foule costumée pour éliminer un homme, Marco Sciarra, et provoque de nombreux dégâts. De retour à Londres, Bond, qui a agi sans instructions, est tancé par le nouveau M, qui le suspend temporairement. Mais l'agent secret suivait des instructions de la défunte M, qui plaçait Sciarra parmi une liste de cibles. Après une entrevue avec Moneypenny qui lui fournit de nouveaux indices, Bond découvre les projets de C : un nouveau système de surveillance globalisée.

MON GARÇON



21h10

W9

Julien entend sur son répondeur un message laconique de son ex-femme, Marie : quelque chose est arrivé à leur fils Mathys. L'homme, qui voyageait beaucoup ses dernières années, se rend aussitôt chez elle et découvre que le garçon, âgé de 7 ans, a disparu lors d'un voyage scolaire. Alors que Marie, qui vit désormais avec Grégoire, son nouveau compagnon, elle pense que Baptiste a pu faire une fugue. Mais quand Julien se rend à la gendarmerie, son interlocuteur écarte vite cette piste et interroge le père sur son entourage, pour mieux comprendre l'affaire.



LA SELECTION
DE MIDI LIBRE

LES INFILTRÉS

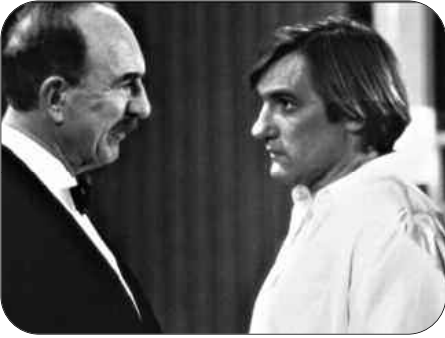


21h00

arte

Billy Costigan, un jeune policier de Boston, a pour mission d'infiltrer le gang d'un puissant parrain irlandais, Frank Costello. De son côté, Colin Sullivan, proche du même caïd, entre dans la police d'État du Massachusetts où il intègre l'unité spéciale chargée de lutter contre le crime organisé. Mais un jour, mafieux et policiers comprennent, chacun de leur côté, qu'un indicateur se cache parmi eux. Du coup, Billy et Colin sont chargés de démasquer la taupe qui se cache dans leur propre camp. Une course contre la montre s'engage entre les deux hommes...

TENUE DE SOIRÉE



21h05

5

Antoine et Monique survivent difficilement, petitement, jusqu'au jour où le tonitruant Bob surgit dans leur vie et les entraîne à sa suite dans une série de cambriolages rocambolesques et fructueux. Monique s'épanouit dans le luxe tandis qu'Antoine s'inquiète. Que veut Bob ? Antoine sent que Monique lui échappe, mais comprend bientôt que c'est à lui que Bob s'intéresse. Monique le pousse à accepter ses avances. Antoine renâcle, consent et y trouve son compte. Un film cruel, percutant et avec d'excellents dialogues. Superbe composition de Michel Blanc, prix d'interprétation à Cannes.

LES SECRETS
DU PARANORMAL



21h10

NRJ

Des experts du paranormal se penchent sur des phénomènes inexplicables et tentent d'éclairer les nombreuses zones d'ombre qui entourent ces mystères. Focus sur la légendaire dame blanche, dont les apparitions en France et ailleurs dans le monde sèment l'effroi. Parallèlement, Robert Snow, un policier américain, affirme être la réincarnation de Carol Beckwith, un peintre mort en 1917. Qu'en est-il vraiment ? Enfin, direction l'Iowa, et plus précisément la ville de Villisca, où se trouve la "maison du massacre", où huit membres d'une même famille furent assassinés en 1912.

CANDICE RENOIR
PRUDENCE EST MÈRE DE SÛRETÉ



21h05

Chérie 25

Une femme nommée Aurélie Favreau se présente au commissariat en affirmant avoir été victime d'un viol lorsqu'elle était inconsciente après avoir découvert être enceinte de deux mois alors qu'elle n'a pas eu de relation sexuelle depuis six mois. Très affectée, elle souhaite porter plainte mais ne connaît pas l'identité du potentiel violeur. Candice Renoir et son équipe doivent alors mener une enquête compliquée à la découverte de la victime et des gens qui l'entourent pour trouver le coupable. Un viol est au cœur de cette enquête bouleversante et prenante, qui déstabilise l'une des enquêtrices...

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er} - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:25
Dohr	13:01
Asr	15:47
Maghreb	18:10
Icha	19:32

DOUANES ALGERIENNES

SAISIE DE 8,5 TONNES DE KIF TRAITÉ, 570 KG DE COCAÏNE ET 11 MILLIONS DE COMPRIMÉS PSYCHOTROPES EN 2024

Les services des Douanes algériennes ont saisi, dans le cadre de la lutte contre le trafic de drogues et de substances psychotropes, plus de 8,5 tonnes de kif traité, 570 kg de cocaïne et près de 11 millions de comprimés psychotropes à travers l'ensemble du territoire national au cours de l'année 2024, a indiqué, samedi, le Directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouch. Dans une allocution prononcée à l'occasion de la Journée internationale des douanes, célébrée le 26 janvier de chaque année et organisée au Cercle nationale de l'Armée, en présence de membres du Gouvernement, de hauts responsables de l'Etat, d'organisations patronales et de cadres du secteur des Douanes, le Général-major Bakhouch a précisé que ses services avaient mené, au cours de l'année écoulée, des opérations «qualitatives» en coordination avec les différents corps de sécurité, qui se sont soldées par la saisie d'importantes quantités de marchandises de contrebande et prohibées, notamment «plus de 8,5 tonnes de kif traité, plus de 577 kg de cocaïne et près de 11 millions de comprimés psychotropes, outre la saisie de 79 armes et plus d'un million de boîtes de produits de tabac». Les services des Douanes ont également saisi près de 1,3 million de kg de produits subventionnés de large consommation, plus de 380 000 unités de boissons alcoolisées et près de 760 000 litres de carburant, ainsi que 495 711 unités de feux d'artifice et de pétards. Lors de ces opérations, plus de 1100 moyens de transport pour la contrebande (véhicules de tourisme et utilitaires, 4X4, camions, tracteurs, motos, animaux), ont été utilisés, alors que le nombre total d'affaires de saisie résultant de ces crimes a atteint 1113. Ce bilan a été réalisé, selon le



Directeur général des Douanes, grâce aux interventions sur le terrain exécutées par les brigades douanières opérationnelles, au nombre de 56 729 sorties, dont plus de 18000 effectuées en coordination avec les différents corps militaires et sécuritaires. En outre, grâce à un contrôle minutieux des conteneurs placés sous le régime de l'entrepôt douanier au niveau de plusieurs ports, les services des Douanes algériennes ont «saisi 201 conteneurs de marchandises prohibées constituant une menace à la sécurité et l'intégrité du citoyen», a indiqué le Général-major Bakhouch, ajoutant que les amendes encourues pour ces infractions s'élèvent à près de 5 milliards de DA. Dans le cadre de la promotion de l'économie nationale, et du soutien aux exportations hors hydrocarbures, les serv-

ices des Douanes algériennes ont organisé, au cours de l'année écoulée, 31 journées d'information à travers l'ensemble du territoire national, selon le secteur d'activité des entreprises économiques, y compris les Start-up.

Au niveau international, les Douanes algériennes ont marqué leur «participation active» dans les foras et les conférences régionales et internationales, en plus d'abriter les réunions des commissions mixtes avec des pays frères pour renforcer la coopération douanière en matière de lutte contre la contrebande et les crimes transfrontaliers, «s'érigeant ainsi comme modèle en matière de coordination avec ses partenaires internationaux», a-t-on ajouté.

Par ailleurs, le Directeur général a affirmé que les Douanes algériennes sont aujourd'hui

d'hui «engagées dans des réformes stratégiques visant à renforcer leur efficacité au service de l'économie nationale», soulignant par la même que l'amélioration des conditions de travail des douaniers se présente «comme une priorité dans cette optique», et ce, à travers l'amélioration de leur formation et le développement de leurs compétences pour l'accomplissement de leurs missions avec professionnalisme.

S'agissant de la Journée internationale de la Douane célébrée cette année sous le slogan : «Une douane qui concrétise ses engagements en matière d'efficacité, de sécurité et de prospérité», le Général-Major Bakhouch a indiqué que la célébration de cette journée par la Douane algérienne reflète son engagement «constant et son attachement aux principes de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), notamment ceux liés à la transparence, à l'efficacité et à la facilitation du commerce légal». Cet engagement se traduit, a-t-il souligné, par «le renforcement des mécanismes de travail douanier et les efforts soutenus pour développer l'institution dans toutes sa composante», réaffirmant l'engagement de ses services à «renforcer leurs partenariats avec toutes les parties prenantes tant au niveau national qu'international, afin de protéger l'économie nationale et le citoyen, et faciliter la fluidité du commerce extérieur.

LIBAN

Un couple d'influenceurs algériens arrêté

Le journal libanais « Al-Akhbar », proche du Hezbollah, a rapporté que des membres des services sécurité affiliés au groupe ont arrêté le créateur de contenu algérien, Belkacem Ben Arous, ainsi que sa femme italienne, Ester, connus sur les réseaux sociaux sous le nom de «KasoEst», et sont accusés d'espionnage. Selon le journal libanais, les services de sécurité du Hezbollah ont arrêté un Algérien nommé «B.B.A.», né en 1993, et sa femme italienne «E.A.», née en 1989, jeudi dernier, après les avoir soupçonnés de tenter d'espionner près du «Complexe Sayed Al Chouhada», dans la région de Roueiss, au sud de Beyrouth. Le journal a indiqué, citant ses sources, que l'arrestation du créateur de contenu algérien était liée à «la prise de photos secrètes depuis un taxi, où une caméra «GoPro» équipée d'un système GPS, de Bluetooth et d'une connexion Internet, avec possibilité de contrôle à distance », a été retrouvée en leur possession.

Le journal a ajouté que les unités de sécurité du Hezbollah ont remis Belkacem Ben Arous et sa femme italienne «Ester» aux autorités de sécurité libanaises pour poursuivre l'enquête et vérifier leurs documents officiels.

Le créateur de contenu algérien est connu pour promouvoir le tourisme et faire découvrir différentes cultures, en mettant particulièrement en avant la beauté de l'Algérie et en encourageant à l'explorer.

ALGER

Effondrement d'un ancien immeuble à la Casbah

Un ancien immeuble de quatre (4) étages, classé rouge dans la commune de la Casbah (Alger), s'est effondré, vendredi matin, sans entraîner de pertes humaines ou matérielles, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile. Dans une déclaration à l'APS, le sous-directeur de l'information et des statistiques à la Direction générale de la Protection civile, le Commandant Nassim Bernaoui, a indiqué «avoir reçu vendredi aux environs de 10h20, un signalement faisant état de l'effondrement d'un ancien immeuble inhabité de quatre (4) étages, situé au 3 rue Hadj Omar dans la commune de la Casbah, Daïra de Bab El Oued (Alger)».

«Les éléments des services de la Protection civile se sont immédiatement rendus sur place», a-t-il précisé, ajoutant qu'«aucune perte humaine ou matérielle n'a été enregistrée lors de l'effondrement de cet immeuble classé rouge».

CAN-2025

PLUSIEURS LÉGENDES AFRICAINES ASSISTERONT À LA CÉRÉMONIE DE TIRAGE AU SORT

La Confédération africaine de football (CAF) a annoncé la présence de plusieurs légendes africaines à la cérémonie de tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025, prévue lundi prochain. L'Egyptien Essam El Hadary, le Camerounais Patrick Mboma, le Tunisien Aymen Mathlouthi, le Malien Momo Sissoko et l'Ivoirien Gervinho vont assister à ce grand événement sportif.

Selon la CAF, ces légendes, véritables ambassadeurs de leurs nations et du football africain dans son ensemble, apporteront une aura particulière au tirage au sort de la CAN.

«L'histoire riche de la CAN s'est construite grâce à des performances mémorables et des exploits d'exception. Les légendes présentes ont marqué cette compétition de leur empreinte», souligne l'instance dirigeante du foot africain.

La cérémonie va démarrer à 19h00 (heures algériennes) et verra la participa-

tion des délégations des 24 nations qualifiées. Les 24 équipes qualifiées, dont l'Algérie, seront réparties en six groupes de quatre. A l'issue de la phase de groupes, les deux meilleures équipes de chaque poule, ainsi que les quatre meilleures troisièmes, accéderont aux huitièmes de finale. Le coup d'envoi de la CAN 2025 sera donné le 21 décembre 2025, tandis que la finale aura lieu le 18 janvier 2026. La précédente édition de la CAN s'est déroulée en Côte d'Ivoire et avait été remportée par les Eléphants de Côte d'Ivoire contre le Nigéria (2-1).

Voici la liste des 24 équipes qualifiées pour cette édition : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Maroc, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.